

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201120-0000022059-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/11/2020

Réception par le Préfet : 23/11/2020

Publication : 27/11/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-7-6-1

Séance du vendredi 20 novembre
2020

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Le Conseil départemental,

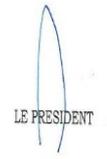
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L 3311-2 et D 3311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le rapport relatif à la situation en matière de développement durable pour l'année 2020 joint en annexe à la présente délibération.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité